



MAIRIE DE SAINT-PAUL-EN-FORET

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Tenue sous la présidence du Maire, Monsieur MARTEL Nicolas

Du 22 juin 2017

La séance a été ouverte par Monsieur Nicolas MARTEL, Maire de la Commune de Saint-Paul-en-Forêt, à 19h00.

Etaient présents : ROBBE Myriam, ANTONBRANDI Michèle, GIORDANO Claude et BIGORGNE Alain, Adjointes,

ADJIMI Audrey, BADET Brigitte, DA SILVA PEDROSA Ingrid, DELANGLE Bruno, DHOBIE Jérôme, HIRON Manuella, PIZZORNO Anita, ROIRON Xavier, ROUSTAN Jean-Marc, TALLENT Patrice et TROPLENT Sandrine, Conseillers Municipaux

Etaient représentés :

M. BOUHET Adrien par Mme ROBBE
Mme COUCAUD Christine par M. DELANGLE

Etait absente excusée :

Mme BOULANGER Patricia

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1°) Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme ADJIMI secrétaire de séance

2°) le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 18 mai 2017 adressé aux membres en même temps que la convocation à la présente séance.

3°) Fonds de concours SYMIELECVAR (34/2017)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments suivants :

Conformément à l'article L 5212-24 du CGCT modifié par l'article 112 de la Loi n°2009-1673 du 30 décembre 2009 et l'article L5212-26 du CGCT modifié par l'article 23 de la Loi n °2010-1488 du 7 décembre 2010, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SYMIELECVAR, peuvent faire l'objet de la mise en place d'un fonds de concours sous réserve de délibérations concordantes des deux collectivités.

Le détail des travaux est le suivant :

- Remplacement de 9 luminaires fonctionnels
- Remplacement de 15 boules
- Remplacement de 3 luminaires décoratifs sur le boulodrome

Le plan de financement des travaux est précisé dans le bon de commande joint à la présente, il s'établit comme suit :

• Montant de l'opération TTC :	15.000 €
• Subvention Symielec :	- 2.577 €
o A la charge de la commune :	12.423 €
• Maîtrise d'ouvrage Symielec (hors fonds de concours) :	625 €
o Coût total de l'opération :	13.048 €

Le montant du fonds de Concours à mettre en place est plafonné à 75% de la participation calculée sur le montant HT de l'opération et peut être inscrit en section d'investissement au compte 2041 « subvention d'équipement aux organismes publics ».

Montant du fonds de concours :

- Montant des travaux HT : 12.500,00 €
- - Subvention Symielec : - 2.577,00 €
- Base de calcul du fonds : 9.923,00 €
- 75% : 7.442,25 €

Les conditions de versement de la participation sont précisées dans le Bon de Commande signé des deux parties.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

De prévoir la mise en place d'un fonds de concours avec le SYMIELECVAR d'un montant de 7.442,25 € afin de financer 75% de la participation à l'opération du SYMIELECVAR réalisée à la demande de la commune.

Il est précisé que les montants portés sur cette délibération sont estimatifs et qu'un état précis des dépenses et recettes sera réalisé par le SYMIELECVAR en fin de chantier et servira de base au calcul de la participation définitive de la commune.

Le solde de l'opération (25% des travaux HT et la TVA) ainsi que les frais de maîtrise d'ouvrage sont financés sur le budget de la commune.

4°) Décision Modificative n°1 Budget Eau (35/2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	1391	OPFI	Subventions d'équipement	1 437,68
				1 437,68

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	10002	INSTAL. MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	-1 437,68
				-1 437,68

5°) Décision Modificative n°1 Budget Ville (36/2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	TITRES ANNULES S/EXERC. ANTERIEURS	1 172,88
011	6232	FETES ET CEREMONIES	12 000,00
			13 172,88

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6238	DIVERS	-1 172,88
65	6574	SUBV.FONCT. ASSOCIATIONS ET ORGAN. DROIT PRIV...	-12 000,00
			-13 172,88

6°) Décision Modificative n°2 Budget Ville (37/2017)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
204	204158 2	126	Autres groupements - Bâtiments et installatio...	7 442,25
23	2315	223	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2 122,86
23	2313	223	CONSTRUCTION	544 569,94
20	2031	223	FRAIS ETUDES	3 307,20
				557 442,25

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	126	INSTALLATIONS, MAT. ET OUTILLAGE TECHNIQUE	-7 442,25
21	21318	223	Autres bâtiments publics	-550 000,00
				-557 442,25

7°) Questions et informations diverses

- a) Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en concurrence concernant la délégation de service publique pour la gestion du kiosque a été infructueuse. Cependant quelques pistes sont à l'étude et Monsieur le Maire tiendra le Conseil informé des avancés dans ce dossier. En ce qui concerne le kiosque en lui-même il est en cours de fabrication et pourrait être livré dans le courant de la semaine prochaine. Madame TROPLENT interroge Monsieur le Maire sur le chalet de la communauté de communes situé à Fayence, la commune n'aurait-elle pas pu le racheter. Monsieur le Maire lui indique que ce chalet n'est pas en bon état et qu'il n'aurait pas pu être transporté (la question avait été posée à la communauté de communes).
- b) Monsieur le Maire indique que l'Echo du clocher est en cours de finalisation grâce au bon travail de Mme LE BELLEGO qui a fait l'intégralité de la mise en page. Si tout se passe bien il devrait paraître au début du mois de juillet. Madame ROBBE signale qu'elle cherche des bonnes volontés pour se charger de la distribution (Mme ADJIMI et Mme DA SILVA PEDROSA se portent volontaires). Une réunion de la commission communication devrait avoir lieu dès réception du Bon A Tirer pour procéder aux dernières retouches.
- c) Monsieur le Maire fait le point sur le projet de loi concernant la suppression de la Taxe d'Habitation. C'est un sujet qu'il faudra suivre de près car l'impact pourrait être important sur les finances de la commune.
- d) Monsieur le Maire signale au Conseil les nombreux poteaux EDF ou France Télécom cassés sur le territoire de la commune. Il indique qu'il est entré en relation avec la Direction de France Télécom afin d'accélérer les réparations car de nombreux Saint-Paulois sont privés de téléphone et d'accès Internet depuis plusieurs semaines.
- e) Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que le projet de prélèvement des impôts à la source a été abandonné.

- f) Madame ROBBE fait le point sur les travaux prévus à l'école et notamment les travaux concernant l'accessibilité. Une réfection totale du bloc sanitaire du rez-de-chaussée est prévue.
- g) En ce qui concerne les travaux d'Assainissement prévus sur le quartier de Maugariel, Monsieur le Maire indique que le dossier avance bien et que la consultation est en cours. Le dossier de consultation des entreprises est en ligne.
- h) En ce qui concerne les travaux sur la Maison Schneider, le maître d'œuvre attend la fin du délai de recours du permis de construire avant de lancer l'appel d'offre pour les travaux. L'évolution du dossier suit le calendrier prévu initialement et le dossier de consultation pourrait être mis en ligne le 6 juillet prochain.
- i) Conformément à ce qui avait été indiqué des reprises de goudronnage ont été faite sur les quartiers de Souliès, Peymeyan et l'ancienne route de Fayence.
- j) Dans la continuité des travaux, une partie du pluviale du hameau des hauts de Saint Paul a été redirigé vers le stade.
- k) Madame HIRON signale qu'il reste un trou et des barrières au début du chemin de la tyre suite aux travaux qui ont été effectué. Monsieur le Maire va se renseigner sur l'état de ces travaux.
- l) Monsieur le Maire indique que le dossier de consultation des entreprises pour l'aire de sport et de loisirs est en ligne. Une modification devrait être faite à ce document et le délai de réponse prolongé.
- m) Madame ANTONBRANDI fait le point sur l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et sur l'éventuel retour à la semaine des quatre jours. La commune de Saint-Paul-en-Forêt, en concertation avec l'équipe pédagogique et les parents d'élèves a fait toutes les démarches afin de pouvoir revenir à la semaine des quatre jours dès la rentrée de septembre 2017.
- n) Monsieur le Maire laisse la parole à Madame HIRON qui donne lecture d'un courrier adressé à Monsieur le Maire de la part de Monsieur DE CLARENS, Président de l'Association des exploitants agricoles Pays de Fayence. Ce courrier fait état des pertes subies par la ferme de la Barrière suite à l'intrusion sur son terrain d'environ 150 caravanes des gens du voyage. L'association désireuse de venir en aide à l'exploitant sollicite de la part de la commune une aide financière. Monsieur le Maire fait le point sur cette question et relate notamment la réunion qui a eu lieu avec les exploitants agricoles et un représentant de la sous-préfecture. Il indique qu'une aide financière va être versée par la communauté de communes.
- o) Madame TROPLENT sollicite une explication quant aux tarifs du centre de loisirs. Il lui est expliqué qu'à l'exception des enfants scolarisés à Saint-Paul et dont les parents sont domiciliés à Saint-Paul, il n'est pas fait application du quotient familial pour le calcul du tarif et que celui-ci est forfaitaire, conformément à la convention signée avec l'Odel Var.
- p) Madame ROBBE fait le point sur les manifestations estivales et distribue aux conseillers le planning. Elle rappelle que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour l'organisation de ces festivités. Une réunion est d'ailleurs organisée à ce sujet le 5 juillet prochain. Madame ADJIMI signale qu'elle n'a reçu aucune réponse aux mails qu'elle a envoyés en ce sens.
- q) Monsieur le Maire fait le point sur son activité d'élu depuis la dernière réunion

Plus rien étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h27. Ce compte-rendu sera adressé, par voie dématérialisée, aux Conseillers Municipaux en même temps que la convocation pour le prochain Conseil.

